

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 7 novembre 2016 à 19 h 30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Simon Leduc, Denis Prescott, Jacques Martial et Daniel Rocheleau, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse.

Madame Carole Rocheleau agissait à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après méditation, Madame la Mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

380-11-2016 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que madame Carole Rocheleau soit et est nommée pour agir à titre de secrétaire de la présente assemblée compte tenu de l'absence de madame Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité.

381-11-2016 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

382-11-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2016 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

383-11-2016 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2016, les chèques numéro 13 683 à 13 766 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme 385 540.85 \$.

Que la mairesse et l'adjointe administrative et secrétaire de l'assemblée soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que l'adjointe administrative et secrétaire de l'assemblée certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à l'unanimité.

Mairesse

Adjointe administrative et
secrétaire de l'assemblée

384-11-2016 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2016 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

385-11-2016 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 287-08-2016

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÉOLUTION NUMÉRO
287-08-2016**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal, le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Mandeville, apporte une correction à la résolution numéro 287-08-2016.

À la simple lecture du texte et des documents soumis à l'appui de la décision du conseil d'adopter cette résolution, il appert qu'une erreur s'est glissée, de sorte que la correction apportée à l'original de ce document est la suivante :

Ajouter « la Mairesse »

J'ai dûment modifié l'original de la résolution numéro 287-08-2016 en conséquence.

En foi de quoi, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 13 octobre 2016 dont copie sera jointe à l'original de la résolution 287-08-2016 et dépôt sera fait lors de la prochaine séance du conseil de la Municipalité de Mandeville.

Original signé par Jean-Maurice Gadoury le 13 octobre 2016.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville prend acte du dépôt par l'adjointe administrative du procès-verbal de correction concernant une modification apportée à la résolution numéro 287-08-2016 adoptée le 8 août 2016.

Adoptée à l'unanimité.

386-11-2016

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - MODIFICATION
DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 288-08-2016

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÉOLUTION NUMÉRO
288-08-2016**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal, le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Mandeville, apporte une correction à la résolution numéro 288-08-2016.

À la simple lecture du texte et des documents soumis à l'appui de la décision du conseil d'adopter cette résolution, il appert qu'une erreur s'est glissée, de sorte que la correction apportée à l'original de ce document est la suivante :

Ajouter « la Mairesse »

J'ai dûment modifié l'original de la résolution numéro 288-08-2016 en conséquence.

En foi de quoi, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 13 octobre 2016 dont copie sera jointe à l'original de la résolution 288-08-2016 et dépôt sera fait lors de la prochaine séance du conseil de la Municipalité de Mandeville.

Original signé par Jean-Maurice Gadoury le 13 octobre 2016.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville prend acte du dépôt par l'adjointe administrative du procès-verbal de correction concernant une modification apportée à la résolution numéro 288-08-2016 adoptée le 8 août 2016.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2016

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je vous fais part de la situation financière actuelle de notre municipalité.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'année se terminant le 31 décembre 2015, démontrent un surplus accumulé de 558 114.00 \$.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

En ce qui concerne l'année en cours, en date du 31 octobre 2016; les revenus prévus au budget sont encaissés à 114.74 %, soit de l'ordre de 4 106 890.89 \$ et les dépenses sont encourus à 102.36 %, soit de l'ordre de 3 376 610.66 \$. Ces résultats nous démontrent une situation financière excellente et un budget bien respecté par l'administration.

Ces chiffres sont approximatifs. Ils seront officiels à la présentation des états financiers après le 31 décembre 2016.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le salaire des membres du conseil s'établit comme suit :

Pour le salaire de la mairesse, un montant de 24 301.32 \$ plus une allocation non imposable de 12 150.36 \$ pour un total de 36 451.68 \$.

Pour chaque conseiller, un montant de 3 487.20 \$ plus une allocation non imposable de 1 743.48 \$ pour un total de 5 230.68 \$.

La mairesse reçoit de la MRC de D'Autray un montant de 5 428.56 \$ plus une allocation non imposable de 2 714.28 \$ pour un total de 8 142.84 \$.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2016

Au cours de l'année 2016, le conseil municipal a réalisé plusieurs de ses objectifs fixés, dont les suivants :

- Travaux routiers autour du Lac Mandeville;
- Adoption de plusieurs modifications aux règlements d'urbanisme;
- Vigilance concernant la protection de l'environnement et des lacs, ainsi que l'application de la réglementation;
- Travaux au sentier du Parc des Chutes du Calvaire jusqu'à la pourvoirie le Centre du Pourvoyeur Mastigouche (passerelle);
- Participation au théâtre de rue;
- Entente intermunicipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires;
- Inauguration d'une œuvre d'art face à l'hôtel de ville;
- Plusieurs rencontres et appels-conférences avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ainsi que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vue des travaux de réfection sur la rue Desjardins

- Signature du protocole entre la municipalité et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'octroi de la subvention au montant 385 000\$ pour les exutoires;
- Travaux d'asphaltage sur différents chemins de la municipalité;
- Début des travaux de voirie au Parc Roco;
- Asphaltage à l'Anse aux Outardes;
- Aires de repos au Lac Mandeville;
- Adoption de la Phase 1 du plan de sécurité civile;
- Achat de vélo-pupitre pour les jeunes de l'école Youville;
- Achat de tables de pique-nique, poubelles, toilettes et dalle de béton qui seront installés au Parc des Chutes du Calvaire suite à une subvention du Ministère des Ressources naturelles;
- Soutien financier à Agir Maskinongé concernant le projet de caractérisation des milieux humides au nord et à l'ouest du lac Maskinongé;
- Campagnes publicitaires relativement au tourisme.

ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2017

Le conseil municipal prévoit investir dans ces projets pour l'année qui vient :

- Finaliser les travaux routiers sur plusieurs chemins de la municipalité;
- Création du circuit patrimonial;
- Continuité du théâtre de rue;
- Maintien du camp de jour;
- Recherche d'une subvention pour un toit sur la patinoire;
- Ajout de boîtes d'échange de livres;
- Ajout de balançoires au parc Paul Buissonneau;
- Début des travaux de réfection sur la rue Desjardins concernant les exutoires et probablement les travaux d'asphaltage par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Travaux d'asphaltage sur la 58^e Avenue, Chemin Natur'Eau, Rang St-Pierre, rue Desjardins à partir de la rue St-Charles-Borromée jusqu'au Lac Mandeville;
- Finaliser les travaux de voirie et asphaltage au Parc Roco.

Nous sommes très conscients de la capacité de payer des citoyens et des citoyennes, c'est la raison pour laquelle nous nous efforçons de respecter les budgets adoptés et que nous faisons notre possible afin d'adresser des demandes de subventions pour nous aider à supporter certaines dépenses.

CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ OCTROYÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

Je dépose la liste des contrats, comportant une dépense de plus de 25 000 \$, octroyés par la municipalité de Mandeville, cette liste est disponible à l'Hôtel de Ville.

ADOPTION DU BUDGET 2017

Je vous invite à assister à la séance spéciale du conseil qui aura lieu le lundi 19 décembre 2016 à 19 h 30 pour l'adoption du budget 2017.

Donné à Mandeville, ce 7 novembre 2016.

Francine Bergeron, Mairesse

387-11-2016 RAPPORT DE MADAME LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que soit et est accepté le rapport sur la situation financière tel que présenté par Madame la Mairesse et qu'il soit publié dans le journal de l'Action d'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENT SUR LA TAXATION - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier qu'à une séance subséquente il présentera pour adoption un règlement ayant pour effet d'adopter le budget de l'année 2017 et pourvoir à la taxation à cet effet.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale et secrétaire-trésorière a reçu à son bureau le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

388-11-2016 RADIO NORD-JOLI INC. - OFFRE DE SERVICES (VŒUX DES FÊTES)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de services de RADIO NORD-JOLI INC. pour les vœux des fêtes de la mairesse d'une somme de 456.25 \$ plus les taxes pour quinze (15) diffusions de trente (30) secondes et l'enregistrement du message.

Adoptée à l'unanimité.

389-11-2016 CONTRÔLE ANIMALIER - MANDAT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate le Paradis du chien pour le service de contrôle des animaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer l'entente de service, le tout tel que déposée.

Adoptée à l'unanimité.

390-11-2016 COUTU & COMTOIS, NOTAIRES - MANDAT (205, RANG SAINT-PIERRE)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate Coutu & Comtois, notaires pour effectuer l'acte de cession pour le 205, rang Saint-Pierre, lot 4 123 499, matricule 1532-14-9628 dont la municipalité se porte acquéreur.

Adoptée à l'unanimité.

391-11-2016 COUTU & COMTOIS, NOTAIRES - MANDAT (CHEMIN DES ÉRABLES, CHEMIN DE LA MONTAGNE ET CHEMIN NATUR'EAU)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate Coutu & Comtois, notaires pour effectuer l'acte de cession des lots 5 462 697, 4 462 695, 5 118 177, 5 118 172, 5 118 167, 5 118 163, ainsi que les nouveaux lots qui seront créés suite à la subdivision des lots 5 118 118 et 5 118 168 et qui correspondent à une partie du chemin des Érables, du chemin de la Montagne et du chemin Natur'Eau.

Adoptée à l'unanimité.

392-11-2016 GNL ARPENTEURS-GÉOMÈTRES - MANDAT (CHEMIN DES ÉRABLES, CHEMIN DE LA MONTAGNE ET CHEMIN NATUR'EAU)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate GNL Arpenteurs-géomètres pour subdiviser les lots 5 118 118 (matricule 1243-96-4537) et 5 118 168 (matricule 1344-56-2935) qui correspondent à une partie du chemin des Érables et du chemin de la Montagne.

Adoptée à l'unanimité.

393-11-2016 GNL ARPENTEURS-GÉOMÈTRES - MANDAT (RUE DESJARDINS)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate GNL Arpenteurs-géomètres pour créer deux nouveaux lots distincts à partir du lot 4 123 730, matricule 1535-82-7105 afin d'agrandir l'intersection de la rue Desjardins et de la rue Parent.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude Charpentier, conseiller, se retire pour la résolution suivante afin de ne pas influencer ou de tenter d'influencer le vote.

394-11-2016 ACCEPTATION DE LA RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME LE CERCLE DE FERMIÈRES DE ST-CHARLES DE MANDEVILLE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec peut accorder une reconnaissance dont découle une exemption des taxes foncières à des organismes à but non lucratif;

Attendu que le 4 octobre 2016 l'organisme le Cercle de fermières de St-Charles de Mandeville a soumis une demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières à la Commission municipale du Québec.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la demande de la reconnaissance de l'organisme Cercle de fermières de St-Charles de Mandeville par la Commission municipale du Québec aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée à Mandeville.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude Charpentier, conseiller reprend sa place à la table du conseil municipal.

395-11-2016 SOIRÉE-BÉNÉFICE - DEMANDE

Madame Amélie Sarrazin demande la location de la salle gratuitement pour leur soirée-bénéfice qui aura lieu le 11 novembre 2016 afin d'amasser des fonds pour des traitements médicaux.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

396-11-2016 CLUB FADOQ DE ST-CHARLES-DE-MANDEVILLE INC. - DEMANDE

Le Club FADOQ de St-Charles-de-Mandeville inc. demande la location de la salle gratuitement pour leur souper des fêtes qui aura lieu le 26 novembre 2016.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

397-11-2016 PLACE AUX JEUNES D'AUTRAY - DEMANDE

Place aux jeunes D'Autray sollicite notre contribution financière pour un montant de 180.00 \$ afin d'assurer le succès de l'édition 2016-2017.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde une contribution financière d'une somme de 180.00 \$ à Place aux jeunes D'Autray.

Que le chèque soit émis à l'ordre du Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette.

Adoptée à l'unanimité.

398-11-2016 SURPLUS ACCUMULÉ 2016

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la liste telle que déposée des factures qui sont affectées à même le surplus accumulé pour la période du mois d'octobre 2016 d'une somme totale de 26 768.18 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur Simon Leduc, conseiller enregistre sa dissidence.

Adoptée majoritairement.

399-11-2016 FONDS DES CARRIÈRES ET SABLÈRES 2016

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la liste telle que déposée des factures qui sont affectées à même le fonds des carrières et sablières

pour la période du mois d'octobre 2016 d'une somme totale de 46 297.44 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

400-11-2016 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE BRANDON

Demande un soutien financier afin de mener à bien des objectifs tel qu'organiser la fête de Noël et ainsi pouvoir remettre des cadeaux et servir un repas aux membres.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde un montant de 1 000.00 \$ à l'Association des personnes handicapées de Brandon.

Que cette somme soit versée à même le budget 2017.

Adoptée à l'unanimité.

401-11-2016 SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LA MATAWINIE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte de fournir un soutien financier d'une somme de 100.00 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de la Matawinie.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENTATION

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE

MRC DE D'AUTRAY

RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2016-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 192

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de Mandeville de modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE la présente modification est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC de D'Autray et du plan d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QUE la modification proposée vise à réduire les risques de conflits d'usages dans une zone donnée;

ATTENDU QUE la modification vise à prendre en considération la sensibilité de la zone limitrophe au lac Maskinongé et à la protection de ses milieux naturels;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 6 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE CHARPENTIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GAGNON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE
IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ, DÉCRÉTÉ ET ÉTABLI CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 3.4.4 est modifié par le retrait, dans la colonne RB-2, de l'usage *Extraction* et des numéros d'articles 5.9, 5.9.1, 5.9.2 et 5.9.3 de la case *Normes particulières*.

Article 2

L'alinéa A) de l'article 4.14 du règlement de zonage numéro 192 est modifié et se lit comme suit :

- A) Les ventes de garage collectives sont autorisées sans permis le samedi, dimanche et lundi correspondant aux événements suivants :
- Fête des Patriotes;
 - Fête du Travail.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur, conformément à la loi.

Francine Bergeron
Mairesse

Carole Rocheleau
Adjointe administrative et
secrétaire de l'assemblée

402-11-2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2016-1

Attendu qu'il y a dispense de lecture du présent projet de règlement, les membres du conseil municipal l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code Municipal.

En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte le règlement numéro 192-2016-1 modifiant le règlement relatif au zonage numéro 192, le tout tel que déposé.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Prescott dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 283-2016 concernant l'accès à la voie publique, le remplissage des fossés, la construction de chemin, les travaux de drainage. En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

AVIS DE MOTION

Monsieur Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente l'adoption d'un règlement portant le numéro 381-2016 pour le code d'éthique du lac Maskinongé et ses tributaires. En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

VOIRIE

403-11-2016 DÉNEIGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL - SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission numéro 143 datée du 17 octobre 2016 de 9307-4102 QUÉBEC INC. pour le déneigement du stationnement du bureau municipal jusqu'aux limites du terrain de soccer (incluant l'abrasif) pour la saison hivernale 2016-2017 d'une somme de 4 500.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

404-11-2016 DÉNEIGEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL - SOUMISSION

Soumissions reçues :

- François Bergeron - Soumission datée du 16 octobre 2016 pour le déneigement du Centre Multifonctionnel (excluant l'abrasif) d'une somme de 900.00 \$ plus les taxes;
- 9307-4102 Québec inc. - Soumission numéro 142 datée du 16 octobre 2016 pour le déneigement du Centre Multifonctionnel (incluant l'abrasif) d'une somme de 750.00 \$ plus les taxes.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission numéro 142 datée du 16 octobre 2016 de 9307-4102 QUÉBEC INC. pour le déneigement du stationnement du Centre Multifonctionnel (incluant

l'abrasif) pour la saison hivernale 2016-2017 d'une somme de 750.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

405-11-2016 MONSIEUR ROLLAND ST-JEAN - OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de Monsieur Rolland St-Jean pour le déneigement du parc à bacs et du stationnement au lac Long pour l'hiver 2016-2017 d'une somme de 300.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

406-11-2016 SINTRA INC. - RETENUE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye une somme de 9 809.39 \$ plus les taxes à SINTRA INC. représentant la retenue de 5 % pour le traitement de surface sur le chemin du lac Mandeville.

Que cette somme soit payée à même le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

407-11-2016 MONSIEUR PASCAL BERNÈCHE - DEMANDE

Monsieur Pascal Bernèche, propriétaire du 7, rue Savoie demande qu'un égout pluvial soit installé sur la rue Bernard afin d'éviter les accumulations d'eau lors de la fonte de neige ou de pluies abondantes.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

408-11-2016 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 348-09-2016 - DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION, LE LOTISSEMENT ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT 4 122 650 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 348-09-2016 afin d'ajouter les points énoncés dans la présente résolution :

« **Attendu que**, dans une correspondance datée du 30 septembre 2016, la CPTAQ a signifié, qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité devait inclure à sa résolution une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

Attendu que la Municipalité estime qu'aucun autre site n'existe à l'extérieur de la zone agricole permettant de réaliser le projet dans sa perspective de protection environnementale du lac Mandeville;

Attendu que, la Municipalité estime qu'aucun autre site n'existe à l'extérieur de la zone agricole permettant de réaliser le projet dans sa perspective de protection et de mise en valeur de la biodiversité du lac Mandeville;

Attendu que, les autres emplacements autour du lac Mandeville sont en zone agricole ou en zone résidentielle depuis des décennies;

Attendu que la demande vise un projet spécifiquement dédié au lac Mandeville et qu'il est impossible d'effectuer ce projet ailleurs sur le territoire de la municipalité de Mandeville étant donné que le projet doit être implanté à proximité du lac Mandeville;

Attendu que la présente demande vise une parcelle de terrain de petite dimension utilisée seulement pour la culture de foin;

Attendu que la demande ne causera aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes et celles des propriétés voisines, l'usage projeté étant un milieu humide et ne créant aucune contrainte pour les activités agricoles;

Attendu que l'usage projeté n'est pas considéré comme étant un immeuble protégé dans le calcul de distances séparatrices pour les charges d'odeurs des productions animales;

Attendu que l'emplacement de la demande est situé à l'extrémité de l'exploitation agricole existante et que celle-ci ne se trouvera pas enclavée ou démembrée suite à une autorisation de la Commission;

Attendu que la demande vise à améliorer la qualité de l'eau et ainsi contribué à un environnement plus sain pour l'ensemble de la communauté;

Attendu que la demande est située dans une zone déjà soumise à des contraintes qui empêcherait toute nouvelle utilisation du sol relié à des activités humaines autres que l'agriculture;

Attendu que le lac Mandeville est un outil de développement économique pour la municipalité et que de nombreux efforts sont effectués depuis plusieurs années pour améliorer la qualité de l'eau afin de pouvoir y pratiquer des activités récréotouristiques;

Attendu que la présente demande vise un usage qui est compatible avec la vocation agricole, un milieu humide étant un excellent moyen de réduire l'apport de sédiments ayant une forte charge de phosphore; »

Que copie conforme de la présente résolution soit envoyée à AGIR Maskinongé et à la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité.

409-11-2016

DEMANDE D'APPUI - CPTAQ - DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DES LOTS 5 030 170 ET 4 124 278 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Attendu que Monsieur Denis Papineau dépose une demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie des lots 5 030 170 et 4 124 278 du cadastre du Québec d'une superficie de 5255 m²;

Attendu que conformément à la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, la Municipalité doit fournir à la CPTAQ une recommandation;

Attendu que cette recommandation doit être motivée en fonction de l'article 62 de la Loi et des dispositions du règlement de zonage #192;

Attendu que le potentiel agricole des parties de lots visées dans la demande est limité ou nul dû aux contraintes naturelles et anthropiques des emplacements;

Attendu que les possibilités d'utilisation d'une partie du lot 4 124 278 est nulle dû à la présence d'un talus avec une forte pente et à la faible superficie disponible pour l'implantation d'une exploitation agricole viable;

Attendu que les possibilités d'utilisation des parties du lot 5 030 170 sont nulles dû à la superficie demandée, leurs emplacements et à la configuration de celles-ci;

Attendu qu'une autorisation favorable n'aura aucune incidence sur les exploitations agricoles existantes au niveau des inconvénients reliés aux odeurs et aux productions animales, la résidence n'étant pas considérée comme immeuble protégé dans le calcul des charges d'odeurs;

Attendu qu'il n'y a pas d'autres emplacements disponible pour ce type de demande, la résidence du demandeur étant situé à cet emplacement précis;

Attendu que la demande vise l'aliénation de parcelles qui ne sont pas utilisés par l'exploitation agricole existante;

Attendu que la demande n'aura aucun impact sur la préservation des ressources eau et sol dans l'ensemble de la municipalité;

Attendu que l'aliénation des parcelles visées correspond à 0.67% de l'ensemble de l'exploitation agricole existante;

Attendu que l'exploitation agricole existante est une cannebergière qui nécessite de grands espaces dégagés plats sans présence de bâtiments et que les parcelles visées dans la demande ne seront jamais utilisées par celle-ci;

Attendu que la présence d'exploitations d'élevage à proximité limite les emplacements disponibles sur le lot 5 030 169 pour l'implantation d'une nouvelle installation de prélèvement d'eau respectant les distances séparatrices prévues au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection Q-2, r.35.2*;

Attendu que la municipalité a pris connaissance de l'ensemble du projet soumis;

Attendu que la demande est conforme au règlement de zonage no. 192;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie des lots 5 030 170 et 4 124 278 du cadastre du Québec d'une superficie de 5 255 m².

Adoptée à l'unanimité.

410-11-2016

PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

Considérant l'annonce du gouvernement du Québec de procéder à une réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dont la mise en application est prévue le 1^{er} janvier 2017;

Considérant les modifications proposées à la réforme du programme :

1. Transfert de l'administration et du budget PCTFA du MAPAQ vers le ministère du Revenu;
2. Unification des différents taux de crédit en un taux unique de 78 % révisable à partir de 2019 afin de limiter la croissance des coûts du programme à 5 % par année;
3. Abolition du crédit de 70 % sur le montant des taxes scolaires;
4. Retrait de certains critères d'admissibilité au programme.

Considérant que la réforme proposée entraînera des coûts supplémentaires de l'ordre de 30 à 40 % pour plus de 80 % des exploitations agricoles du Québec alors que le gouvernement affirme que les modifications du programme seront à coût nul;

Considérant qu'aucune consultation avec les organismes concernés sur la refonte du programme n'a eu lieu malgré que depuis maintes années l'UPA réclame la mise en place d'une table de travail impliquant les autorités municipales pour traiter des enjeux liés à la fiscalité foncière;

Considérant que les modifications du PCTFA occasionneront une diminution de la compétitivité du secteur agricole québécois.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville demande au ministère du Revenu et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec l'UPA et la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée à l'unanimité.

411-11-2016 PROJET DE LOI C-274 - APPUI

Attendu qu'actuellement la loi de l'impôt sur le revenu défavorise les transferts des actions admissibles de PME, de fermes ou d'entreprises de pêche entre les membres d'une même famille comparativement à une vente à un individu sans lien de dépendance;

Attendu qu'il va de l'intérêt du Canada et du Québec de favoriser le transfert des entreprises admissibles entre les membres d'une même famille afin de protéger leur patrimoine familial.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville appui le projet de Loi C-274 déposé à la chambre des Communes par Monsieur Guy Caron, député de Rimouski et appuyer par notre députée, Madame Ruth Ellen Brosseau, projet de Loi qui a pour but de faciliter le transfert de PME, de fermes ou d'entreprises de pêche entre les membres d'une même famille en amendant la Loi sur le Revenu pour permettre d'appliquer les mêmes règles fiscales à l'égard de la déduction pour gain en capital que si elle était vendue à une personne sans lien de dépendance.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

412-11-2016 MANDEVILLE EN FÊTE - DEMANDE

Le comité de Mandeville en fête demande de réserver gratuitement la salle municipale pour leur prochaine édition du 4 au 9 octobre 2017 inclusivement.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

413-11-2016 EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN LOISIRS EN REMPLACEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville entérine l'embauche de Madame Sabrina Baril par l'adjointe administrative, en vertu de la résolution numéro 377-10-2016 à titre de technicienne en loisirs et ce, temporairement pendant l'absence de Madame Isabelle Beaudoin.

Adoptée à l'unanimité.

414-11-2016 MONSIEUR GUY CHARPENTIER – OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service telle que déposée de Monsieur Guy Charpentier pour la production de vidéos et de photos pour divers événements au cours de l'année 2017 d'une somme de 9 800.00 \$ non taxable (excluant la captation du théâtre de rue).

Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les paiements à cet effet sur présentation des factures.

Adoptée à l'unanimité.

415-11-2016 LOISIRS MANDEVILLE INC. - DEMANDE

Loisirs Mandeville inc. demande une subvention de 1 500.00 \$ pour l'animation de la patinoire pour la saison hivernale 2016-2017.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

416-11-2016 RECONNAISSANCE DE LA 1^{ÈRE} ÉDITION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

Attendu que le 20 novembre de chaque année marque la Journée mondiale de l'enfance, notamment pour rappeler qu'un enfant a le droit d'être respecté dans son individualité et de grandir dans un environnement qui lui permette de développer son plein potentiel.

Attendu que, bien que la situation des enfants de 0 à 5 ans au Québec soit généralement bonne, un tout-petit sur quatre est vulnérable à son entrée à la maternelle et cette proportion grimpe à un sur trois dans les milieux défavorisés;

Attendu qu'il est démontré que les interventions dès la petite enfance ont des effets durables sur la réussite des tout-petits à l'école et dans la vie;

Attendu que les municipalités contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des familles en mettant en place des environnements physique et social de qualité, des services accessibles, des mesures, des politiques ou des règlements dans tous leurs champs de compétence.

Attendu qu'un milieu de vie mobilisé en faveur du développement global des tout-petits est un milieu de vie attrayant qui procure une qualité de vie à l'ensemble de sa population;

Attendu que D'Autray en forme, regroupement de 30 partenaires, travaille à joindre au bien-être de 5 500 enfants, notamment sur le territoire de nom de la municipalité, afin de développer, soutenir et promouvoir des initiatives qui favorisent le développement sain, global et équilibré des jeunes de D'Autray.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville s'engage en faveur des tout-petits en soulignant la 1^{ère} édition de la Grande semaine des tout-petits, ayant lieu du 20 au 26 novembre 2016.

Que la municipalité salue le travail des partenaires de D'Autray en forme afin de favoriser le développement global des tout-petits dans la municipalité.

Que les élus de la municipalité joignent leurs voix aux signataires de la Lettre des grands à chacun des tout-petits.

Adoptée à l'unanimité.

417-11-2016 PAC RURAL 2016-2017 - DEMANDE (AMÉNAGEMENT SPECTACLE)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande dans le cadre du PAC Rural pour le projet « aménagement spectacle » d'une somme de 31 836.50 \$ plus les taxes et les frais de gestion.

Que soixante (60) pourcents des coûts soient payés à même la subvention du PAC Rural (jusqu'à un maximum de 20 000.00 \$) et quarante (40) pourcents à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

418-11-2016 PAC RURAL 2016-2017 - DEMANDE (PARC MULTI-GÉNÉRATIONS)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande dans le cadre du PAC Rural pour le projet « Parc multi-génération » d'une somme de 8 782.85 \$ plus les taxes et les frais de gestion.

Que soixante (60) pourcents des coûts soient payés à même la subvention du PAC Rural et quarante (40) pourcents à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

419-11-2016 PARTENARIAT AVEC TOURISME LANAUDIÈRE ET LA MRC DE D'AUTRAY

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte de contribuer au projet de mise en valeur du pôle Maskinongé par Tourisme Lanaudière pour un montant de 720.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

420-11-2016 CENTRE KARATÉ YOGA BRANDON - REMBOURSEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye 35 % des frais d'inscription pour la session automne 2016 du Centre Karaté Yoga Brandon pour quatre (4) enfants de Mandeville d'une somme de 196.00 \$.

Que le chèque soit émis à l'ordre de Madame Manon St-Onge.

Adoptée à l'unanimité.

421-11-2016 LOISIRS MANDEVILLE INC. - DEMANDE (SALLE MUNICIPALE)

Loisirs Mandeville inc. demande la location de la salle gratuitement pour leur fête d'Halloween ayant eu lieu le 29 octobre 2016.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville entérine la décision prise par la mairesse à l'effet d'offrir la location de la salle municipale gratuitement à Loisirs Mandeville inc. pour cet évènement.

Adoptée à l'unanimité.

422-11-2016 ATELIERS DE CIRQUE - ASSURANCES

Attendu que la municipalité de Mandeville a mandaté Monsieur Steve Mantha pour donner des ateliers d'initiation au cirque aux élèves de l'école primaire Youville;

Attendu que Monsieur Steve Mantha n'a pas d'assurance responsabilité civile;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye l'assurance de Monsieur Steve Mantha auprès de Gingras Moïse et Associés d'une somme de 429.50 \$ taxes incluses pour un total de dix (10) ateliers de cirque.

Adoptée à l'unanimité.

423-11-2016

MONSIEUR ROBERT CONTANT - REMERCIEMENTS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville offre à Monsieur Robert Contant, à titre de remerciement pour son travail d'aménagement devant l'Hôtel de ville, un polar et une casquette avec le logo de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

424-11-2016

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY

Demande de remboursement des frais relatifs aux analyses d'eau par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) pour les activités de suivi 2016, d'une somme de 520.00 \$ plus les taxes.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte cette demande et rembourse les frais de 372.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION

Monsieur Simon Leduc a déposé sa démission à titre de conseiller municipal du district trois (3) en date du 7 novembre 2016 et l'adjointe administrative et secrétaire de l'assemblée donne avis de la vacance à ce

poste conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

425-11-2016 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 20 h 40.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

**Francine Bergeron,
Mairesse**

**Carole Rocheleau,
Adjointe administrative et
secrétaire de l'assemblée**